



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bobigny, le **01 JUL. 2020**

Monsieur le maire,

Je tiens par la présente lettre à vous adresser mes plus vifs remerciements pour la contribution de votre commune à la relocalisation de l'entreprise Chimirec et de son siège social au sein du projet de développement que vous avez mis en œuvre sur votre territoire.

L'entreprise Chimirec, implantée à Dugny, a une vocation francilienne de par son activité et est une entreprise historique du territoire séquano-dyonisien. Sa délocalisation a été rendue nécessaire au regard des équipements des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et de son cluster des Médias (ZAC) sous la maîtrise d'ouvrage de la SOLIDEO.

Cette relocalisation est donc importante pour le territoire, tant du point de vue de l'héritage des Jeux Olympiques que de l'emploi.

L'entreprise Chimirec a une activité de tri, de transit et de regroupement de traitement de déchets d'activités économiques et, par là même, elle contribue grandement à l'équilibre écologique de l'Ile-de-France.

Le travail entrepris par les différents partenaires a permis également à l'État de mener à bien la déclinaison départementale de la convention de revitalisation SFR et de mobiliser ainsi un financement dédié à hauteur d'un million d'euros au profit du projet et je m'en réjouis.

Toute nouvelle implantation peut susciter des interrogations. L'activité du groupe Chimirec relève d'un savoir faire maîtrisé par une gestion effective des risques sous l'étroit contrôle des services de l'État. Elle n'est pas classée au titre de la directive SEVESO et ne peut être comparée avec les activités de l'entreprise Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime) qui a marqué les esprits en raison de l'accident industriel survenu au mois de septembre 2019.

L'avis de l'autorité environnementale (AE) commun à l'autorisation environnementale et à l'autorisation en matière d'urbanisme, sur le projet porté par les sociétés Chimirec et Fifty, s'inscrit dans les avis classiques de l'AE en invitant les maîtres d'ouvrage à répondre précisément aux questions posées. C'est le débat démocratique environnemental souhaité par le législateur. Il faut rappeler que cet avis ne contient, par définition, que des points qui doivent faire l'objet de progrès et non des points déjà satisfaits.

Toute activité humaine comporte un risque. Il est nécessaire de l'identifier, de l'évaluer et de le compenser, en apportant les réponses pertinentes. La réponse à l'avis de l'AE qui revient aux porteurs du projet est en cours de rédaction. Il sera suivi par tous les observateurs avec sérieux et responsabilité.

L'avenir de nos territoires est bien celui de l'équilibre entre l'activité économique, l'emploi et la réponse au bien être des populations. Chaque équilibre doit pouvoir être questionné, mais également trouver des réponses dans les choix politiques des acteurs de ces mêmes territoires.

C'est à quoi vous avez contribué avec le choix réalisé par votre collectivité et je tenais à le souligner. Il honore le rôle indispensable des élus face aux défis qui sont les nôtres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


Georges-François LECLERC

Monsieur Bruno BESCHIZZA
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Hôtel de ville
16, boulevard de l'Hôtel de Ville
B.P. 56
93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX